

## Liste des documents à fournir pour une inscription Année scolaire 2011/2012

(si un même document est demandé pour des inscriptions différentes, ne fournir qu'un seul exemplaire)

### POUR LE CALCUL DU TARIF DES INSCRIPTIONS A LA RESTAURATION SCOLAIRE, A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET A L'ACCUEIL DE LOISIRS :

- avis d'imposition sur les revenus 2010 reçu en 2011 (les 2 avis en cas de vie maritale)
- attestation de paiement et de quotient de la CAF ou de la MSA de moins de trois mois
- attestation aide aux vacances et loisirs 2011 de la CAF ou bon vacances temps libre MSA
- RIB (en cas de paiement par prélèvement automatique) et autorisation de prélèvement
- en cas de séparation : extrait du jugement (précisant les modalités de garde des enfants)
- fiche en enfant et fiche famille

### INSCRIPTION A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE maternel et élémentaire

- photocopie de l'assurance extra-scolaire 2011/2012 (recommandée)

### INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS

- photocopie de l'assurance extra-scolaire 2011/2012 (recommandée)
- en cas d'allergie alimentaire : certificat médical de moins de 3 mois
- pour les activités aquatiques : photocopie du brevet de natation
- carnet de santé (le vaccin DT POLIO est obligatoire et doit être à jour)

### INSCRIPTION A L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS (pour les enfants nés entre 2001 et 2005)

- certificat médical attestant de l'aptitude à la pratique des sports de moins de 3 mois
- pour les activités aquatiques : photocopie du brevet de natation de 50 m
- 2 photos d'identité
- cotisation annuelle de 42,75 € à l'ordre du TRESOR PUBLIC

Les imprimés d'inscription ou de ré-inscription sont **téléchargeables** sur le site [www.ville-villeneuve-sur-lot.fr](http://www.ville-villeneuve-sur-lot.fr)

# GUICHET UNIQUE

pour simplifier les démarches des parents

Le Guichet Unique vous permet d'inscrire vos enfants, dans un même temps, aux activités d'accueil périscolaire, à la restauration scolaire, aux Accueils de Loisirs municipaux et à l'Ecole Municipale des Sports.

**Ouverture**  
du mercredi 7 septembre au vendredi 14 octobre 2011  
8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h  
dans le hall de l'Hôtel de Ville

### Bon à savoir

- Les **tarifs** appliqués pour la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et les Accueils de Loisirs sont strictement **proportionnels à vos revenus**.
- Pour les **restaurants scolaires**, **priorité** est donnée aux enfants dont le parent est en situation mono-parentale ou les deux parents travaillent ou sont demandeurs d'emploi, et à ceux issus d'une famille composée de trois enfants et plus.
- Les non-inscrits à la restauration scolaire se verront appliquer le tarif maximum (3,50€ par repas)
- L'**accueil** au restaurant scolaire et au périscolaire est **garanti dès le premier jour d'école**, le temps de procéder aux inscriptions dans les meilleurs délais.
- Les **inscriptions** dans les Accueils de Loisirs **en cours restent valables** jusqu'à ce que vous ayez constitué le dossier pour l'année 2011/2012, avant le 14 octobre.
- Pour le **paiement par prélèvement bancaire**, joindre un RIB et l'autorisation de prélèvement fournie lors de l'inscription en mairie ou sur le site internet de la Ville : [www.ville-villeneuve-sur-lot.fr](http://www.ville-villeneuve-sur-lot.fr)

Création - Impression Mairie de Villeneuve-sur-Lot - Août 2011. Ne pas jeter sur la voie publique.

LOT-ET-GARONNE  
Conseil général

